



Constitution des dossiers

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

Tout dossier d'inscription, quelle que soit la catégorie demandée, comporte obligatoirement :

- **La demande de licence** (imprimé recto-verso « 1 – demande de licence ») complétée par le représentant légal du licencié mineur ou par le licencié majeur et (sauf dirigeants non pratiquants) par le médecin en ce qui concerne la partie médicale.



Pour info : En ce qui concerne le renouvellement des licences, la loi du 26 janvier 2016 a assoupli les obligations de délivrance des **certificats médicaux** de non contre-indication sportive. Désormais le certificat médical n'est exigé qu'une fois tous les trois ans. Les autres années, le licencié doit remplir le questionnaire de santé (*document 5A*) « *lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle* ».

Remarque : la liste des licenciés 2019/2020 devant obligatoirement faire compléter le certificat de l'imprimé 1 par leur médecin pour renouveler leur licence est consultable à la patinoire (voir panneau d'affichage).

- **L'attestation de reprise APS post-confinement** (document 6B) – A noter que la FFHG recommande fortement à tous les licenciés d'effectuer un examen médical avant de reprendre leur activité sportive (cf : documents 5B)

- **L'annexe 2A ou 2B** relative aux différentes autorisations d'interventions
 - Pour les mineurs : Imprimé « 2A – annexe Lic. Mineur »
 - Pour les majeurs : imprimé « 2B – annexe Lic. Majeur »

- **Le(s) chèque(s) en règlement de la cotisation** (voir *pièce 3A*).
Le montant des cotisations a été présenté et voté en Assemblée Générale.

- Pour les mineurs : **La fiche sanitaire de liaison** (*document 4*)

et, si vous êtes concerné : (certificat médical remis pour une inscription en 2018/2019 ou 2019/2020)

- **L'attestation de renouvellement de licence** (*document 6A*) complétée après avoir répondu à l'**auto-questionnaire de santé** (*document 5A*) – [Attention : en cas de réponse positive à une (ou plusieurs) rubrique(s) du questionnaire de santé, le **certificat médical** (cf : *imprimé 1*) doit être complété par le médecin]

Cas particuliers

S'il s'agit d'une **première demande** (y compris « Loisir » et « Dirigeant non pratiquant ») vous devez fournir impérativement **une copie de pièce d'identité** (carte d'identité, passeport ou livret de famille)

En cas de **demande de surclassement** (*document 7*) il est nécessaire que les parents des joueurs mineurs complètent la partie « *autorisation parentale* » et que le médecin de tout candidat au surclassement complète intégralement la fiche médicale du document 7 ainsi que la partie « certificat médical » sur la demande de licence (*document 1*)

NB : Nous demandons à tout joueur qui se trouve dans la dernière année de sa catégorie de faire un dossier de surclassement, ce qui permettra aux entraîneurs d'utiliser les effectifs en fonction des besoins.

Dépôt des dossiers

Des permanences seront assurées à la patinoire Barot

- mercredi 26 août de 16h30 à 18h
- vendredi 28 août de 16h30 à 18h
- mercredi 2 septembre de 16h à 19h
- vendredi 4 septembre de 17h30 à 19h30
- lundi 7 septembre de 18h à 19h30
- mercredi 9 septembre de 16h à 19h.

Attention : Les joueurs qui n'auront pas rendu leur dossier complet avant le 10 septembre, ne pourront plus monter sur la glace, aux entraînements et à fortiori en compétition, à partir de cette date.